

Repérer les enfants en difficulté dès la maternelle, une nécessité

Par **FRANCK RAMUS**

Directeur de recherches au CNRS, membre du comité scientifique de la Fédération française des Dys

Après la décision du ministère de l'Education nationale de proposer aux enseignants des outils de repérage des élèves de maternelle en difficultés d'apprentissage et les réactions qui ont suivi, le comité scientifique de la Fédération française des Dys, spécialisée dans les troubles cognitifs, souhaite livrer son point de vue.

Le repérage des enfants en difficultés d'apprentissage visant à leur offrir une pédagogie adaptée est une idée qui n'est ni nouvelle ni partisane. Cette mesure est demandée

de longue date par les associations de parents d'élèves, avec le soutien des professionnels de santé et des chercheurs spécialistes du domaine. Elle a été officiellement portée pour la première fois en 2000 par le rapport Ringard sur l'enfant dysphasique et l'enfant dyslexique, commandé par Ségolène Royal puis rendu public par Jack Lang. Elle a ensuite été reprise dans le plan d'action Véber-Ringard qui a suivi en 2001, à l'initiative conjointe des ministères de l'Education nationale et de la Santé, et finalement concrétisée par la circulaire du 7 février 2002 sur la « Mise en œuvre d'un plan d'action pour les enfants atteints d'un trouble spécifique du langage oral et écrit ». Des préconisations reprises dans l'expertise

collective *Dyslexie, dysorthographe, dyscalculie*, publiée par l'Inserm, en 2007, et restées une préoccupation constante pour les associations de parents.

Le repérage dont il est question n'a ni pour but ni pour effet secondaire d'enfermer les enfants dans des catégories stigmatisantes. Bien au contraire, l'intention est d'offrir à tous les enfants une pédagogie adaptée qui permette de prévenir l'installation de véritables troubles des apprentissages. Pour cela, le ministère a demandé à des chercheurs compétents de composer d'une part des outils de repérage, d'autre part des outils pédagogiques qui puissent être mis à la disposition des enseignants pour mener à bien cette politique de prévention.

Contrairement aux évaluations nationales obligatoires, dont les justifications et les destinataires sont différents, ce projet a donc été entièrement conçu au service des enseignants, afin de les aider à repérer par eux-mêmes les élèves ayant des besoins particuliers, et de les assister dans la mise en œuvre des mesures adaptées. Libre aux enseignants de se saisir de ces outils ou pas. Les données collectées à cette occasion ne sont pas censées sortir de la classe. Même les appellations « à risque » et « à haut risque » qui ont déclenché tant de controverses n'ont aucune raison d'être interprétées comme des prophéties autoréalisatrices : leur seule fonction est d'alerter les enseignants. Un risque n'est pas une fatalité, il peut être évité. Encore faut-il se donner les moyens de l'identifier et de prévenir les conditions de sa réalisation. C'est justement tout l'intérêt du repérage et des outils pédagogiques proposés.

En effet, cette initiative est notamment basée sur des recherches en sciences de l'éducation, initialement réalisées aux Etats-Unis par plusieurs équipes indé-

pendantes, et, plus récemment, reproduites dans l'académie de Grenoble. Ces travaux ont montré qu'un repérage précoce des enfants en difficulté d'apprentissage, suivi de la mise en place de pédagogies adaptées aux besoins spécifiques de ces enfants par les enseignants eux-mêmes, en petits groupes à besoins similaires, permet à une bonne partie de ces enfants de rattraper en quelques mois le niveau attendu pour leur classe. Ce repérage permet également d'identifier les enfants qui, résistants à cette approche exclusivement pédagogique, devront bénéficier de bilans à visée diagnostique, et éventuellement de l'entrée dans un parcours de soins. On peut regretter, non pas que cette initiative soit prise, mais qu'elle ne soit prise que maintenant. Même si elle intervient dans un contexte politique et relationnel compliqué entre le ministère de l'Education nationale, les professionnels de l'enseignement et une partie des usagers du service public, il importe que ce projet soit jugé sur ses qualités propres, plutôt que sur la base de considérations politiques. Il serait catastrophique pour les enfants en difficultés d'apprentissage qu'une mesure aussi utile et attendue ne puisse voir le jour.

Le comité scientifique constate en outre que, comme c'est trop souvent le cas, une série de concertations a été amorcée avec toutes les parties prenantes, syndicats enseignants et associations de parents après l'annonce du projet par le ministère et le tollé médiatique qui a suivi. C'est malgré tout une opportunité importante à saisir par tous les acteurs pour rectifier ce démarrage désastreux. La bonne volonté et la sincérité de chacun seront jugées à l'aune de notre capacité à faire prévaloir le véritable intérêt des enfants et des enseignants.

Un risque n'est pas une fatalité, il peut être évité. Mais il faut se donner les moyens de l'identifier et de prévenir les conditions de sa réalisation.